



## Refus de remboursement sur un site après achat sur un jeu via pay

-----  
Par McGamer

Bonjour, j'ai acheté en avril un jeu nommé Garry's Mod pour y jouer sur le serveur d'un Youtubeur en mode RolePlay. Ce Vidéaste se nomme Garry's School.

En juin, je suis allé dans sa boutique pendant la période où il possédait 3 serveurs. J'ai acheté 2 packs d'argent virtuel via PayPal pour 25+5 €. Je pars en vacances début juillet, et à mon retour, pouf! Serveur supprimé, mais il restait les 2 autres. Donc je demande conformément à son modèle un remboursement dans l'espace dédié avec preuves à l'appui. Sa réponse est: "le serveur à fermé... Non."

Donc je remet un message après avoir relu les CGU qui stipule: "aucun remboursement en cas de Wipe" wipe= suppression des possessions des joueurs, si remise à 0 de l'économie du serveur, sachant qu'il fait un "wipe" tous les ans. Là, il y en avait déjà eu 1 vers Fin Mai. Mon message disait que en aucun cas c'était stipulé sur les CGU, que je ne souhaitais aucunes embrouilles et que je voulais mon remboursement car on parlait là de suppression TOTALE, et pas de "wipe", et que je ne voulais pas arriver jusqu'au litige Paypal, et que si je devais être banni de la boutique après ce remboursement, j'en assumerais les conséquences. Il m'a banni du site pour ça avec comme cause: je te laisse un mois pour réfléchir.

Je voudrais savoir si je peux faire un litige et que je suis dans mon droit d'en faire 1. Et si j'encoure quelque chose si jamais ce litige ne réussit pas en ma faveur, et si il marchera en ma faveur, sachant que je dois bidouiller pour réussir à accéder au site: [www.gtacityrp.fr](http://www.gtacityrp.fr)

Merci d'avance pour vos réponses.